



Département de la sécurité, des institutions et du sport  
Departement für Sicherheit, Institutionen und Sport

**CANTON DU VALAIS**  
**KANTON WALLIS**

## RÉPONSE À L'INTERPELLATION

**Auteur** SVPO par Diego Schmid, Christian Gasser, Andreas Aquilino et Paul Biffiger  
**Objet** Production von Kontrollschildern in Strafanstalten  
**Date** 16.09.2022  
**Numéro** 2022.09.385

---

Le marché de la fabrication de plaques de contrôle pour véhicules a beaucoup évolué ces dernières années. Après quelques fusions et rachats, le marché est désormais plus ou moins entre les mains d'une seule entreprise, "Plaque Suisse SA" à Nunningen (SO). A notre connaissance, une petite entreprise familiale en Suisse romande constitue une exception. Le Service de la circulation routière et de la navigation (SCN) a conclu un contrat de livraison avec Plaque Suisse SA jusqu'au 31 décembre 2023. La situation quasi monopolistique de cette entreprise en Suisse rend le SCN dépendant, avec tous les inconvénients que cela peut comporter. Pour information, le canton du Tessin et, depuis peu, le canton de Fribourg font produire leurs plaques de contrôle dans les établissements pénitentiaires.

La fabrication de plaques de contrôle par des personnes détenues a l'avantage d'offrir, par une production constante, une activité utile et sensée dans le cadre des ateliers d'occupation. Le futur établissement de Crêtelongue disposera d'un atelier de serrurerie dans lequel il y aura suffisamment de place pour installer les machines nécessaires et employer quatre détenus, qui seront encadrés par un chef d'atelier. Aucune augmentation de poste n'est prévue, l'équipe en place assumera les nouvelles tâches. La fabrication des plaques de contrôle est transférée dans les établissements pénitentiaires et cela n'augmentera pas les coûts pour le propriétaire du véhicule et la qualité des plaques de contrôle fabriquées est garantie. Ce dernier point est sans aucun doute possible, car les établissements pénitentiaires produisent déjà annuellement environ 140'000 litres de lait, en respectant les standards de qualité très élevés qui y sont liés. Par ces faits, les personnes détenues démontrent qu'elles sont motivées et consciencieuses.

Pour le SCN, cette forme de production de plaques présente l'avantage de ne pas dépendre d'un seul fournisseur, qui jouit de nombreuses libertés en matière de prix et de délais de livraison. Les pénuries massives de livraison pour la fabrication des nouvelles plaques de contrôle arrières rouges pour les porte-vélos en 2022 ont manifestement mis en évidence cette problématique.

Selon l'art. 81 al. 1 du Code pénal, le détenu est astreint au travail. Ce travail devra correspondre, autant que possible, à ses aptitudes, à sa formation et à ses intérêts. La fabrication de plaques de contrôle permettra au Service d'exécution des peines et mesures (SAPEM) d'offrir plusieurs places de travail aux personnes détenues. Le séjour en détention a également pour but d'encourager la resocialisation et de préparer la libération. Une activité telle que la fabrication de plaques de contrôles permettra aux personnes détenues de se responsabiliser. Accompagnées quotidiennement par un responsable d'atelier, ce dernier pourra, lorsque cela est nécessaire, instruire et orienter les personnes détenues quant à la spécificité du travail demandé.

Pour ces raisons, le SAPEM, et le SCN ont mené une réflexion approfondie sur la fabrication des plaques de contrôle au sein du SAPEM. Afin de déterminer si le processus est réalisable en Valais, les ateliers correspondants ont été visités entre 2021 et 2022 dans les établissements de La Stampa/TI et de Bellechasse/FR. D'autres cantons, comme le canton de Vaud, étudient actuellement la même possibilité.

En termes d'image, la collaboration entre deux entités étatiques, ainsi que la fabrication et le recyclage sur sol valaisan correspondent aux démarches d'économie circulaire promues par le canton du Valais dans le cadre du développement durable.

Cette collaboration permettra également de simplifier les procédures administratives au sein du SCN.

En raison de la situation dans le canton de Zurich, où des numéros de plaques de contrôle supérieurs à 900'000 sont déjà émis, l'Office fédéral des routes (OFROU) réfléchit à ce que sera une plaque de contrôle suisse avec des chiffres > 999'999 si la limite du million est un jour dépassée à Zurich ou dans d'autres cantons.

Selon les informations de l'OFROU, ce sera le cas à Zurich dans environ 5 ans. Le prochain canton concerné serait probablement le canton de Berne, où la limite du million devrait être atteinte dans 14 ans environ.

En combinaison avec d'autres idées (p. ex. intégration du signe CH dans le numéro, numéro alphanumérique, autres solutions techniques, adaptations de l'ordonnance concernant l'administration des plaques de contrôle), l'OFROU présentera un projet en 2023. Selon l'OFROU, il n'est pas encore possible d'estimer à quoi ressemblera le produit final.

Au vu du nombre actuel de plaques libres en Valais, il faudra bien plus de 20 ans pour atteindre le million de plaques blanches dans notre canton.

En tenant compte du fait que les investissements prévus à hauteur de CHF 130'000.- seront amortis en 5 ans et en tenant compte de l'horizon temporel d'éventuelles modifications futures des plaques de contrôle, le présent projet se justifie parfaitement.

Une décision définitive a été prise en décembre 2022.

Conséquences sur la bureaucratie	: simplification
Conséquences financières	: environ CHF 130'000.- de frais d'investissement
Conséquences équivalent plein temps (EPT)	: aucune
Conséquences RPT	: aucune

**Sion, le 30 décembre 2022**